

**Décisions des réunions EE et des assemblées internationales des juges de la division
volailles depuis 1990
Affaires personnelles**

Sont élus au sein de la Commission du standard : Coen Aalbers NL, Willi Kumler D, Willy Littau DK, Emile Florsch F, Hermann Stroblmair A, Urs Lochmann CH.	Arnhem 1992
Après 27 ans d'activité, <u>Coen Aalbers</u> , NL, quitte ses fonctions et est nommé membre d'honneur de l'EE.	Amnéville 1994
C'est Ernest Berthlé, LUX, qui est élu <u>1^{er} président</u> .	Amnéville 1994
Lors des réunions de la <u>Commission du standard</u> durant les rencontres internationales des juges, tous les juges peuvent être présents, mais seuls les membres de la Commission ont droit de vote.	Uffholtz 1994
Le <u>vice-président</u> , Urs Lochmann, CH, comme dans les autres divisions, est président de la Commission du standard de par sa fonction.	Aarhus 1995
<u>Willi Kumler</u> , D, passe la main après presque 20 ans de secrétariat. Son successeur est Dietmar Kleditsch. D. W. Kumler est nommé membre d'honneur de l'EE pour son activité.	Brdo 1997
La <u>Commission du standard</u> enregistre les changements suivants : Jean-Claude Périquet, F, remplace E. Florsch, F, et D. Kleditsch, D, remplace W. Kumler.	Brdo 1997
Les <u>personnes de contact avec la division pigeons</u> sont D. Kleditsch/D, F. van Oers/NL et U. Lochmann/CH	Erfurt 1998
La <u>CES</u> (Commission européenne du Standard ESK) est une commission permanente subordonnée aux délégués de la division.	Verdun 1999
Aux réunions de la CES, H. Zürcher/CH et T. Selten/NL sont invités <u>en plus</u> .	Verdun 1999
<u>Réélection</u> à la division de : E. Berthlé/1 ^{er} président, D. Kleditsch/secrétaire, U. Lochmann/vice-président.	Mayrhofen 2000
Le <u>nouveau président</u> de la section volaille est Frans van Oers./NL	Thun 2001
<u>Frans van Oers</u> est, de par sa fonction, membre de la CES.	Thun 2001
Le président de la CES-V va participer aux <u>séances de travail</u> des commissions du standard des Pays-Bas et d'Allemagne.	Malmö 2002
<u>Le groupe de travail Internet</u> est constitué de : W. Littau/DK, R. Möckel/D, L. Osthöver/D K. v.d.Hoek/NL, H. Zürcher/CH	Linz 2002
<u>Le groupe de travail volaille d'ornement</u> est constitué de: A. Baldia/A, W. Baumann/CH, L. Osthöver/D, T. Selten/NL	Linz 2002
<u>Réélection</u> à la division de : F. van Oers/1 ^{er} président, D. Kleditsch/secrétaire, U. Lochmann/vice-président.	Leipzig 2003
En mars de chaque année, une <u>réunion additionnelle de la CES-V</u> est prévue.	Leipzig 2003
Le <u>groupe de travail volaille d'ornement</u> sera renforcé par A. Verelst/B, représentant des pays francophones.	Héviz 2004
H. Stroblmair/A reprend <u>la caisse</u> de la Commission de standard tenue par U. Lochmann.	Mondorf 2005
<u>Réélection</u> à la division de : F. van Oers/1 ^{er} président, D. Kleditsch/secrétaire, U. Lochmann/ vice-président	Leusden 2006
<u>Démission</u> du groupe de travail volaille d'ornement et de la commission du standard de T. Selten/NL.	Leusden 2006
<u>Nouvelle composition de la CES-V</u> : U. Lochmann/président, D. Kleditsch/secrétaire, F. van Oers/président de la division, Représentants régionaux : Sud-ouest : J.C. Périquet, Sud-est : H. Stroblmair, Est : P. Zuffa (nouveau), Nord: W. Littau, Centre: H. Zürcher, Ouest : (pas encore désigné) sans droit de vote: BZA : R. Möckel, oiseaux d'ornement: (selon besoin)	Piestany 2007
Andy Verelst/B a démissionné du groupe de travail volaille d'ornement et est confirmé <u>comme représentant du groupe Ouest</u> dans la commission du standard.	Pula 2008

Harry Beerling (NL) devient membre du <u>groupe de travail Volaille d'ornement</u>	Trencin 2008
Walter Baumann (CH) quitte le <u>groupe de travail Volaille d'ornement</u>	Trencin 2008
<u>Réélection</u> de F. v. Oers /président et U. Lochmann/vice-président	Ovifat 2009
<u>Dietmar Kleditsch</u> quitte la fonction de secrétaire de la division et est remplacé par <u>Wilhelm Riebninger/D.</u> il reste toutefois secrétaire de la commission du standard.	Ovifat 2009
<u>Hans Zürcher</u> quitte la fonction de représentant du Centre et de membre du groupe de travail Internet, il reste cependant responsable du site Internet. <u>Michel Bovet (CH)</u> est élu en remplacement.	Ovifat 2009
<u>Wilhelm Riebninger/D</u> est élu comme nouveau président de la division.	Tolède 2010
<u>Klaas van der Hoek/NL</u> remplace W. Riebninger au poste de secrétaire de la division.	Tolède 2010

FRANCAIS

Edition 2010

Décisions des réunions EE et des assemblées internationales des juges de la division volailles depuis 1990 Affaires techniques

Si des " <u>caractéristiques non naturelles</u> " sont constatées par un juge dans une exposition EE, le chef-juge contresignera et une copie de la carte de jugement sera envoyée à la fédération du pays d'origine.	Luxembourg 1990
La <u>couleur des ongles</u> est sans importance chaque fois que le standard ne stipule rien de précis.	Munsbach 1992
La couleur chair des tarses des <u>Australorp</u> naines est admise en NL, tous les autres pays les veulent bleus. Lors des expositions EE, les deux couleurs sont admises. 1992	Munsbach
Lors des expositions EE, chez toutes les poules d'utilité et les naines à fort plumage des tarses, un <u>ongle</u> difforme ou absent est toléré au doigt externe.	Rez , 1993
Lors des expositions EE, <u>l'âge maximal</u> des volailles présentées est fixé à 6 ans.	Rez, 1993
Les pays membres doivent veiller à ce que les <u>Wyandottes</u> des diverses variétés présentent toutes la même forme. Ce sont les variétés blanche et noire qui doivent être ramenées vers les variétés à dessin.	Gonderange 1995
Les <u>dimensions des bagues</u> ne seront plus désignées par des chiffres romains mais par le diamètre intérieur en mm.	Bergame 1996
De <u>nouvelles races</u> peuvent être admises au standard EE si elles sont reconnues par leur pays d'origine et un autre Etat membre, ou si elles sont présentées comme nouveautés, par des sujets de qualité, lors des expositions européennes.	Linz 1996
Les variantes <u>frisées</u> chez les poules ne doivent plus être développées, pour des motifs liés à la protection des animaux.	Linz 1996
La <u>liste des races de poules rares</u> est complétée par : l'Oie frisée, la Hambourg crayonnée à plumage féminin, l'Espagnole naine. La Barbue de Watermael est biffée, le canard Pie est complété par le canard Magpie et le Welsh-Harlekin.	Linz 1996
Le standard allemand est adopté comme <u>standard de référence</u> , toutes les races et variétés y figurant sont considérées comme faisant partie du standard EE.	Brdo 1997
Une <u>liste complète</u> des races du standard EE et des autres pays membres est établie par Hans Zürcher, CH. Cela nécessite une information exhaustive. Cette liste sera remise à tous les pays membres, à Erfurt. Pour cette raison, il n'y a pas d'indication dans cette liste des décisions.	Brdo, 1997
Les <u>plis transversaux</u> aux barbillons sont un défaut grave.	Beek 1997
Les <u>plis longitudinaux</u> chez les races avec de grands barbillons (Chabo, Italienne, etc.) sont tolérés.	Beek 1997

Si la <u>bague se situe sous l'ergot</u> du coq et qu'il est encore possible de la tourner facilement, cela est toléré. Si la bague handicape l'animal ou qu'elle est incarnée, cela entraîne alors la disqualification.	Beek 1997
Il faut tout mettre en œuvre pour que, dans tous les pays membres, la même race soit baguée avec des <u>diamètres de bague uniformes</u> .	Erfurt 1998
Les pays membres établissent des listes de races sur lesquelles figure aussi le <u>pays d'origine</u> . Les grandes races et les diminutifs peuvent avoir des pays d'origine différents. Ces listes sont à transmettre à H. Zürcher. En cas d'incertitudes ou de différences, il faudra en discuter au sein de la division.	Sönderborg/1998
La <u>patte de canard</u> est un défaut de disqualification dans tous les pays.	Sönderborg/1998
Les <u>bréchets</u> en forme de S sont également un motif de disqualification dans tous les pays.	Sönderborg/1998
Un <u>vide de l'aile sur un seul côté</u> doit également constituer un défaut de disqualification dans tous les pays, mais ce n'est pas encore le cas partout.	Sönderborg/1998
Les coqs âgés doivent avoir des <u>ergots</u> dans toutes les races, resp. les naines. Chez 0.1 un ergot de la grosseur d'un demi-pois est toléré. Exceptions: cf. Standard	Sönderborg/1998
Si des <u>racés sont présentées aux expositions européennes</u> sans figurer dans le Standard EE, il faut fournir un standard dans une des trois langues officielles.	Verdun 1999
Lors des rencontres de la BDRG/D et de la NHDB/NL, on ne discute que des <u>racés allemandes et néerlandaises</u> .	Mayrhofen 2000
Lors des futures réunions EE, le présidium siègera toujours le jeudi matin, de sorte que la CES-V pourra se réunir le <u>jeudi après-midi</u> .	Mayrhofen 2000
Le présidium a redéfini les <u>couleurs des bagues</u> : 2001 vert, 2002 gris, 2003 blanc, 2004 noir, 2005 jaune, 2006 bleu, 2007 vert, etc.	Mayrhofen 2000
Les commissions du standard de toutes les divisions reçoivent <u>annuellement 1'500.00 DM</u> de la caisse de l'EE, comme participation aux frais de réunion de la CES. Chaque division s'occupe de la répartition de cette somme.	Mayrhofen 2000
Dans le standard de référence il faut une liste supplémentaire de toutes les races et variétés <u>acceptées</u> et aussi de celles qui ne sont <u>pas acceptées</u> .	Avenches 2000
Le <u>règlement de la commission du standard</u> est accepté.	Thun 2001
Les propositions pour <u>acceptation des nouvelles races ou variétés</u> sont à envoyer au Président de la CES jusqu'au 1er mai.	Dudelange 2001
<u>Les décisions</u> de l'assemblée internationale des juges ou de la CES sont valables après l'adoption des procès-verbaux.	Dudelange 2001
Il faut organiser un <u>groupe de travail pour les volailles d'ornement</u> au sein de la section volaille.	Dudelange 2001
<u>Les annonces pour les expositions européennes</u> d'une race ou variété qui ne figure pas dans le standard EE, sont seulement acceptées quand une description est envoyée dans une des langues officielles. Dans le cas contraire, l'annonce sera refusée.	Malmö 2002
La <u>liste des races et variétés</u> est acceptée avec de petites réserves.	Malmö 2002
Pour des races <u>ne figurant pas dans le standard allemand</u> , les membres de la CES-V, ainsi que F. Schöne et R. Möckel doivent recevoir un standard des pays concernés.	Leipzig 2003
Le standard de référence va être traduit en <u>français</u> par la Suisse.	Leipzig 2003
<u>Les Chabos avec des crêtes extrêmement grandes</u> ne peuvent pas être acceptées pour des raisons liées à la protection des animaux.	Leipzig 2003
Les <u>Australorp naines saumonées</u> ne sont pas acceptées.	Leipzig 2003
<u>Les expositions européennes de race</u> sont seulement acceptées durant les années intermédiaires.	Sebnitz 2003
La demande de rebaptiser le <u>Malais brun porcelaine</u> en bigarré est refusée.	Sebnitz 2003

La <u>Yokohama</u> à selle rouge change de nom de variété dès 2005 et devient <u>blanc à dessin rouge</u> .	Sebnitz 2003
Aux Expositions européennes, toutes les bêtes sont à présenter dans des <u>cages individuelles</u> .	Niederbronn 2004
<u>Les oies tchèques huppées</u> sont acceptées en tant que race.	Niederbronn 2004
Les <u>Leghorn anglaises</u> sont acceptées en tant que race.	Héviz 2004
Les pays sont obligés de mettre <u>la liste des juges officiels</u> sur leur site Internet.	Mondorf 2005
<u>Les Marans</u> devront avoir des tarsi légèrement emplumés dans toutes les variétés selon le pays d'origine, la France, et cela même en Angleterre et au Danemark.	Mondorf 2005
<u>Le standard de la volaille pour l'Europe</u> va paraître en automne 2006 et la Suisse le traduira en français.	Beek 2005
<u>Les grandes différences</u> entre les standards des pays et le standard pour l'Europe doivent être relevées pour obtenir une harmonisation.	Beek 2005
Chez les variétés porcelaine des Sabelpoot, un commencement de <u>troisième barre</u> est toléré.	Beek 2005
<u>Les dindes Narragansett</u> sont à ajouter au standard après clarification de leur masse.	Beek 2005
Contrairement de la décision de Beek, les dindes Narragansett ne peuvent pas être ajoutées au standard après clarification de la masse; elles sont rangées parmi les variétés légères des dindons allemands, avec le nom de <u>Dindon allemand Narragansett</u> .	Pohlheim 2006
Les dindons allemands Narragansett qui ont été ajoutés ne doivent pas gêner l'acceptation des <u>dindons Narragansett</u> du standard américain.	Leusden 2006
Le <u>standard pour l'Europe</u> est prêt, y compris la version française qui a été traduite par M. Bovet.	Morat 2006
<u>Ongles absents</u> chez les poules à fort emplumage des tarsi; celles-ci doivent recevoir au maximum 95 points.	Morat 2006
<u>Les propositions</u> à la CES-V sont à faire jusqu'à 1.2 ou 1.8, à l'adresse du président de la CES-V.	Morat 2006
Le <u>règlement</u> de la CES-V est accepté.	Piestany 2007
La variété saumon doré chez les <u>Javanaises naines</u> est corrigée en saumon brun doré.	Piestany 2007
Le nom allemand pour les <u>Barbue d'Uccle</u> est corrigé en Ukkeler Bartzwerge.	Piestany 2007
La couleur du <u>sous-plumage des Sussex</u> est changée. Pour blanc herminé noir : gris argenté à blanc, fauve herminé noir : gris clair à fauve, rouge herminé noir : gris à rouge.	Piestany 2007
<u>Les affaires techniques</u> devront être traitées au printemps ou en automne.	Pohlheim 2008
Le nom allemand pour <u>les Barbue d'Uccle</u> est corrigé encore une fois en Ukkeler Bartzwerge, sur demande de la Belgique.	Pohlheim 2008
<u>Les juges</u> devront être reconnus dans leur pays et devront y avoir passé leurs examens.	Pula 2008
L'OGBZ (D) est confirmée comme <u>base officielle de jugement</u> pour les volailles d'ornement dans les expositions européennes.	Pula 2008
La <u>Padoue naine</u> et la <u>Poule hollandaise huppée naine</u> sont admises dans toutes les variétés avec un plumage <u>frisé</u> .	Trencin 2008
La <u>Moset</u> présente trop peu de différences par rapport aux races existantes et est <u>rejetée</u> .	Pohlheim 2009
Des canards avec des <u>ongles (griffes) non développés</u> au doigt postérieur ne peuvent dépasser le maximum de 92 points.	Pohlheim 2009
La <u>carte de jugement</u> proposée par le groupe de travail <u>volaille d'ornement</u> est acceptée.	Pohlheim 2009
La <u>Poule hollandaise huppée naine</u> kaki est rebaptisée gris clair.	Ovifat 2009
L'appellation du coloris <u>kaki</u> est conservée chez la Poule hollandaise huppée naine.	Pohlheim 2010
La mention du <u>pays d'origine du Courtes-Pattes</u> est modifiée en poule commune du nord-ouest de l'Europe	Tolède 2010
<u>La Sicilienne saumon doré brun</u> est refusée après discussion avec le pays d'origine. Elle ne peut être reconnue qu'en saumon doré.	Vianden 2010

De nouvelles races européennes doivent être présentées lors d'une exposition européenne et seront jugées par la CES-V. Celle-ci décide de leur admission.

Pohlheim 2011

Les faces fortement emplumées chez l'Orpington doivent être punies.

Pohlheim 2011